



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du vendredi 24 mai 2013

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports :

Volet « Délibérations du Bureau » : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2

Volet « Préparation du Conseil » : 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 4.1, 4.2, 4.3

Volet « Débats » : présentations n°1, 2 et 3

La séance est ouverte à 17h15 et levée à 21h20.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Jean-Yves PRALON, M. Nicolas BODIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'à la présentation n°2 du volet « Débats »), M. Yves GUYEN (à partir du volet « Préparation Conseil »), M. Marcel FELT (jusqu'à la présentation n°2 du volet « Débats »), M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR (à partir du volet « Préparation du Conseil »), M. Claude PREIONI, M. Bernard MOYSE, M. Pierre CONTOZ (jusqu'à la présentation n°2 du Volet « Débats »), M. Alain BLESSEMAILLE (jusqu'à la présentation n°2 du volet « Débats »), Mme Françoise PRESSE.

Etaient absents : M. Nicolas GUILLEMET, M. Raymond REYLE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Annie MENETRIER, M. Bernard GAVIGNET, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT, M. Patrick RACINE, M. Serge RUTKOWSKI.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote (volet « Délibérations du Bureau ») :

Mandants : JP. DILLSCHNEIDER

Mandataires : P. CONTOZ

Délibération n°2013/002132

Rapport n°4.2 - Opération « Jardiner, naturellement ! » - Attribution d'une subvention au CPIE de la Vallée de l'Ognon

**Opération « Jardiner, naturellement ! » -
Attribution d'une subvention au CPIE de la Vallée de l'Ognon**

Rapporteur : François LOPEZ, Vice-Président

Commission : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017 « Actions de sensibilisation à l'environnement »	Montant prévu au BP 2013 : 8 000 € (enveloppe) Montant de l'opération : 800 €

Résumé :

Une partie de la pollution des eaux souterraines et des cours d'eau par les pesticides est imputable à l'activité des jardiniers amateurs. Face à ce constat, le CPIE de la Vallée de l'Ognon a mis en œuvre dès 2011 une grande campagne de sensibilisation du public.

Pour sa nouvelle saison, le CPIE souhaite asseoir les partenariats déjà engagés et développer son action auprès du grand public, dans la continuité de ce qui a été initié ces dernières années.

Le projet présenté par le CPIE de la Vallée de l'Ognon étant éligible au titre du fonds « Action sensibilisation à l'environnement » du Grand Besançon, il est proposé d'attribuer une subvention de 800 € pour la réalisation de la nouvelle édition de la charte « Jardiner, naturellement ! ».

I. Bilan de la première charte « Jardiner, naturellement ! »

Initiée en 2011, « Jardiner, naturellement ! » est une opération régionale de sensibilisation des jardiniers amateurs à l'utilisation de solutions alternatives aux produits chimiques.

Grâce au partenariat engagé avec 58 enseignes régionales spécialisées dans le jardinage, le bricolage et les libres-services agricoles, le CPIE de la Vallée de l'Ognon a pu sensibiliser les particuliers en leur fournissant informations et conseils.

Pour cela, les magasins concernés ont signé une charte par laquelle ils s'engagent à former leur personnel, faire évoluer leurs conseils auprès des clients, mettre en avant les solutions alternatives et développer l'offre de produits alternatifs, et organiser des actions pour informer leurs clients.

Ces animations ont été relayées par la rédaction et la diffusion de fiches actions, reprenant divers thèmes, comme les pesticides, la gestion de l'eau, le compostage ou le paillis.

II. L'opération « Jardiner, naturellement ! » 2013

Dans le cadre de son action, le CPIE souhaite poursuivre son action et développer le réseau d'enseignes signataires de la charte d'engagement.

Le programme d'actions proposé par le CPIE est repris ci-après. Il concerne les 58 enseignes de la première opération auxquelles seront éventuellement associés d'autres magasins spécialisés volontaires. 5 enseignes du Grand Besançon ont signé la charte.

Les actions portent sur :

- la formation des vendeurs : elle permet de conseiller au mieux les clients et de leur proposer les produits les plus adaptés à leurs besoins. Elle est dispensée par des spécialistes de l'écologie et du jardinage respectueux. Les thématiques sont adaptées aux demandes,
- la réalisation et la diffusion d'outils de sensibilisation : les 10 fiches réalisées au cours de l'opération précédente seront conservées et diffusées dans les enseignes. Elles seront complétées par des fiches techniques rédigées pour les vendeurs,
- des animations en magasins : 80 animations sont déjà programmées au cours de l'année 2013 pour l'information des clients,
- l'organisation de week-ends portes ouvertes de jardins naturels (3^{ème} édition de l'opération « Entrez dans mon jardin, naturellement ! »),
- la participation à des événements déjà programmés : avec la tenue d'un stand par les salariés du CPIE de la Vallée de l'Ognon.

III. Budget prévisionnel de l'opération

DEPENSES en €		RECETTES en €	
Formation des vendeurs : préparation, organisation, interventions, location de salles	96 520 €	Autofinancement	36 315 €
Réalisation des outils d'information, animations en magasins	58 600 €	Subventions	
Organisation et animations spécifiques (we portes ouvertes, événementiels), communication	36 220 €	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	71 105 €
Accompagnement et suivi des enseignes	11 960 €	Conseil général du Doubs Conseil général du Jura Conseil général de la Haute-Saône	8 180 € 4 585 € 4 050 €
Evaluation de la démarche	12 690 €	SYBERT PREVAL SYDOM du Jura SYTEVOM	2 500 € 2 500 € 4 585 € 4 050 €
Coordination générale de la charte	9 470 €	Grand Besançon CC du Sud Territoire	1 500 € 800 €
		Ville de Besançon Ville de Lons-le-Saunier	1 500 € 540 €
TOTAL DEPENSES	142 210 €	TOTAL RECETTES	142 210 €

Pour cette action, le CPIE de la Vallée de l'Ognon sollicite une subvention de 1 500 € auprès du Grand Besançon.

La nouvelle opération proposée par le CPIE de la Vallée de l'Ognon s'inscrit dans la continuité de la précédente, pour laquelle le Grand Besançon a apporté, en 2012, son soutien à hauteur de 1 000 €. Elle permet d'accompagner les politiques mises en œuvre pour améliorer la qualité de la ressource en eau et des milieux naturels, la promotion de pratiques culturelles respectueuses de l'environnement. Toutefois, le nombre d'enseignes présentes sur le territoire du Grand Besançon (5) n'a pas évolué et les outils d'animation sont identiques à la version précédente.

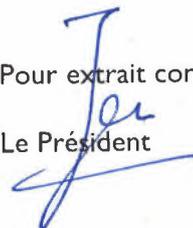
Dans ce contexte, il est proposé de limiter l'intervention du Grand Besançon et d'attribuer une subvention de 800 € pour la réalisation de la charte « Jardiner, naturellement ! ».

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance du projet porté par le CPIE de la Vallée de l'Ognon,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 800 € au CPIE de la Vallée de l'Ognon pour la réalisation de l'opération « Jardiner, naturellement ! ».

Pour extrait conforme,

Le Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le 04 JUIN 2013